



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances
Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques**
**Département 'méthodes et systèmes
d'information'**

Dossier suivi par : Christian Tromeur
Tel : +33 (0) 1 40 56 81 67
Fax : +33 (0) 1 40 56 88 00
Mél : <mailto:christian.tromeur@sante.gouv.fr>

Paris, le 16/01/2014
DREES-DMSI N° 10/2014
Chemin d'accès document :
Note catégorie 624.docx

Note à l'attention des coordinateurs régionaux FINESS et statisticiens régionaux en ARS

Objet : Création d'une catégorie d'établissement dans FINESS pour l'enregistrement des "Laboratoires pharmaceutiques ayant au moins une autorisation nominative de préparer et délivrer des allergènes préparés spécialement pour un seul individu"

Dans le prolongement de l'INSTRUCTION N° DSS/DSSIS/DREES/2013/337 du 30 août 2013 relative à l'enregistrement des médecins pharmaciens dans le répertoire FINESS et à la procédure permettant de leur fournir une carte de professionnel de type « CDE » (Carte de Directeur d'Établissement) et afin de reclasser des établissements actuellement enregistrés dans la catégorie n° 627 (Pharmacie) et qui ne sont pas des pharmacies, une nouvelle catégorie d'établissement est créée.

Cette création fait suite à des échanges entre la DSSIS, l'ASIP-Santé, la CNAMTS et la DREES.

Création d'une catégorie d'établissement dans la nomenclature FINESS.

Code n°: 624

Libellé court : Lab pharm allergènes

Libellé long : Laboratoire pharmaceutique préparant délivrant allergènes

Définition : Laboratoire pharmaceutique ayant au moins une autorisation nominative de préparer et délivrer des allergènes préparés spécialement pour un seul individu. (Article R4211-1 et suivants du code de la santé publique).

Rattachement : agrégat 3201: Com.Biens Usage Méd.

Le code MFT associé à cette catégorie sera le 01 : Tarif libre

Les mises à jour des structures concernées par cette catégorie seront effectuées directement par la DREES.
Les ARS n'auront pas d'actions de gestion ni de suivi à mener.

Cette nouvelle catégorie sera opérationnelle dans FINESS dans les prochains jours.

La DREES informera les partenaires de sa connaissance susceptibles d'être impactés par cette création.

Pour toute information complémentaire vous pouvez adresser vos demandes à l'adresse : drees-dmsi-finess@sante.gouv.fr.

Le chef du département des méthodes
et systèmes d'Information"

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Badouraly MAHAMADALY', written over a vertical line.

Badouraly MAHAMADALY